

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 octobre 2026

Date de convocation :

7 octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 13

Votants 14

Date d'affichage :

7 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi douze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Aurélie MARZIN, Patrick BOURBLANC, Audrey PIERRES, Benoit DUCHEMIN, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Pascal LEMARCHAND, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Damien MACE, Magali LISCORNET, Claudie LE MEHAUTE.

Absents excusés : Marine OLLIVO (donne pouvoir à Yoann MOTTAIS), Sylvain FRELAUT

Secrétaire de séance : Léa BENITEZ

DCM2026/072 : PARTICIPATION DES FRAIS SCOLAIRES 2026 - ECOLE PUBLIQUE LANRODEC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Lanrodec concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans l'école pour l'année 2026.

Pour information, il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2025-2027 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1650,00 € de plus de 3 ans
- Pour un élève d'élémentaire : 570,00 €

A savoir que cette demande concerne 3 élèves d'élémentaire à l'école publique de Lanrodec pour 2700,00 € :

- Un coût moyen de 900,00 € par élève d'élémentaire
- Un coût moyen de 1200.00€ par élève de maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés/

- **DECIDE de participer à hauteur de et 900,00 € par enfant d'élémentaire (3) aux frais de fonctionnement de l'école publique de Lanrodec pour l'année 2026, soit 2700,00 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Léa BENITEZ

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE